

Formation Permis BSR/ BSR à Vitesse :

À Partir de 14 ans.

- 4 photos à signature numérique
- 1 pièce d'identité recto verso
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- 1 photocopie de l'ASSR 2
- Attestation de recensement (*à partir de 15ans*)
- 1 photocopie de la journée d'appel (*à partir de 17ans*)
- 1 attestation d'hébergement (*si héberger*)
- 1 pièce d'identité recto verso (*de l'hébergeur*)
- Livret de famille (*si héberger chez les parents*)
- Titre de séjour en cours de validité